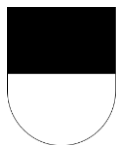


Canton de Fribourg



Commune de la Verrerie



# La Verrerie - Route de la Colline Mise au gabarit d'un trottoir et de la route communale

## ENQUETE PUBLIQUE

### Base de projet

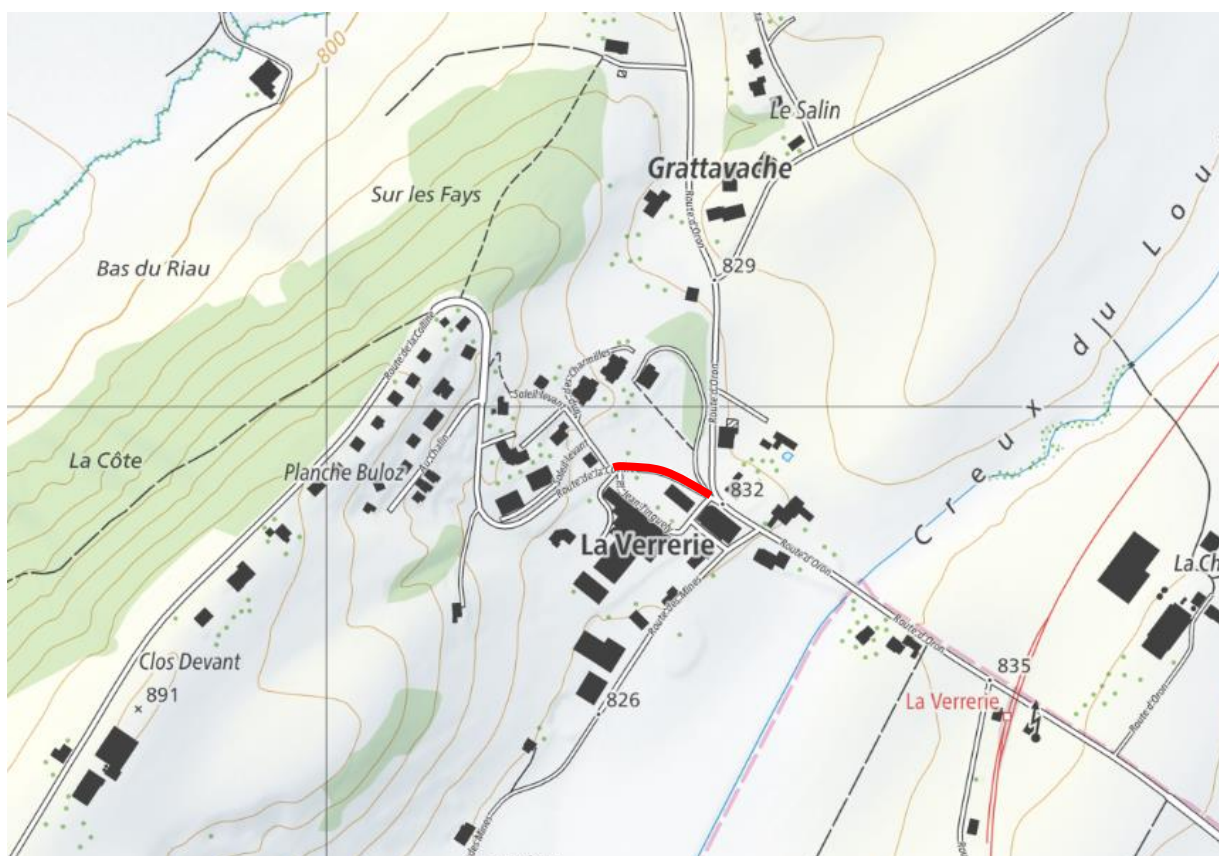


Figure 1 – Localisation du projet

Châtel-St-Denis, le 7 juillet 2021

Maître de l'ouvrage : Commune de la Verrerie  
Auteur du projet : Geosud SA

## Table de matières

0.	But de la base de projet .....	3
1.	Caractéristiques du projet routier .....	3
2.	Éléments de la route communale .....	3
2.1	Chaussée .....	3
2.2	Aménagements piétonniers .....	3
2.3	Aménagements cyclables .....	3
2.4	Transport public .....	3
2.5	Accotements .....	3
2.6	Talus .....	3
2.7	Bordures .....	3
2.8	Carrefours et accès .....	3
2.9	Situation .....	4
2.10	Profil en long .....	4
2.11	Profils type .....	4
3.	Mesures de protection contre le bruit .....	4
4.	Ouvrages d'art .....	4
5.	Signalisation et marquages .....	4
6.	Evacuation des eaux .....	4
6.1	Collecteur EC .....	4
6.2	Evacuation des eaux de ruissellement .....	4
6.3	Ouvrages de rétention des eaux de ruissellement .....	4
7.	Conduites industrielles, équipements électromécaniques (EM) .....	5
8.	Eclairage .....	5
9.	Plantations .....	5
10.	Dispositifs de retenue des véhicules .....	5
11.	Aménagements urbains .....	5
12.	Défrichements et reboisements .....	5
13.	Acquisitions de terrain .....	5
14.	Réalisation .....	5
15.	Environnement .....	5

## 0. But de la base de projet

Ce document complète la convention d'utilisation en termes techniques, normatives et légales nécessaires à l'élaboration du projet.

## 1. Caractéristiques du projet routier

Voir convention d'utilisation chap. 1

## 2. Éléments de la route communale

### 2.1 Chaussée

Largeur chaussée : 6.00 m  
Dévers chaussée : selon existant, min. 2%

### 2.2 Aménagements piétonniers

Largeur trottoir : 1.65 m  
Longueur rampes : 2.00 m  
Pente max. rampes : 6%  
Dévers trottoir : 2%

### 2.3 Aménagements cyclables

Néant

### 2.4 Transport public

Néant

### 2.5 Accotements

Voir convention d'utilisation chap. 2.5

### 2.6 Talus

Les talus privés seront adaptés sur la base de la vérification des visibilitées selon la norme VSS 40 273a.

### 2.7 Bordures

Voir convention d'utilisation chap. 2.7

### 2.8 Carrefours et accès

Néant

## 2.9 Situation

Selon tracé existant de la route.

## 2.10 Profil en long

Chaussée : Selon profil existant.

Trottoir : Rampes max. 6% dans profil en long selon LHand.

## 2.11 Profils type

Voir plan n°4.01.

## 3. Mesures de protection contre le bruit

Néant

## 4. Ouvrages d'art

Néant

## 5. Signalisation et marquages

Sans modification.

## 6. Evacuation des eaux

### 6.1 Collecteur EC

Conformément au concept du PGEE, le diamètre du collecteur EC sera augmenté comme suit :

- DN 250 mm -> DN 315 mm

### 6.2 Evacuation des eaux de ruissellement

**Dévers :** Le trottoir sera réalisé avec un dévers de 2% en direction de la chaussée

**Grilles :** La position des grilles exist. sera légèrement adaptée pour correspondre au bord de route

**Dépotoir :** Aucun, un dépotoir sera réalisé à l'amont de l'ouvrage de rétention (cf. chap. 6.3)

**Coude plongeur :** Aucun, un coude plongeur sera posé à l'amont de l'ouvrage de rétention (cf. chap 6.3)

### 6.3 Ouvrages de rétention des eaux de ruissellement

Voir convention d'utilisation chap. 6.3.

## **7. Conduites industrielles, équipements électromécaniques (EM)**

Voir convention d'utilisation chap. 7

## **8. Eclairage**

Néant

## **9. Plantations**

Néant

## **10. Dispositifs de retenue des véhicules**

Néant

## **11. Aménagements urbains**

Voir convention d'utilisation chap. 11

## **12. Défrichements et reboisements**

La haie présente en bordure de route sur l'article 2110 RF sera supprimée afin de permettre l'élargissement de la route.

## **13. Acquisitions de terrain**

La mise au gabarit de la route communale au nord nécessite une acquisition de terrain. Une convention de cession de terrain a été signée entre le propriétaire de l'article 2110 RF et la commune de La Verrerie.

## **14. Réalisation**

Voir convention d'utilisation chap. 14

## **15. Environnement**

Voir convention d'utilisation chap. 15

Châtel-St-Denis, le 7 juillet 2020

Jean-Cyril Favre  
Ingénieur EPF  
REG 34327